



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2012-04-D-9-fr-3

Orig. : FR

Décisions de la réunion du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 18-20 avril 2012 à Oxford

Approuvé par procédure écrite n° 2012/16 en date du 21 mai 2012

II. COMMUNICATIONS ORALES

Interprétation des débats des réunions du Conseil supérieur

Le Conseil supérieur prend note :

- des modifications des modalités d'interprétation des futurs débats des réunions du Conseil supérieur, dont le règlement et le compromis relèvent d'un caractère circonstanciel lié aux difficultés économiques actuelles et logistiques ; une interprétation plus large pourrait être proposée si une réunion se tient dans un endroit plus spacieux que celui dans lequel les réunions se tiennent actuellement et tenant compte également de la situation budgétaire.

Il prend note des modalités linguistiques suivantes :

- FR/EN/DE plus la langue de la présidence.
- L'interprétation passive de l'italien et de l'espagnol sera toujours proposée, l'interprétation passive d'autres langues pourrait également être envisagée si une demande d'une délégation intéressée est faite à l'avance auprès du Secrétaire général

III. COMMUNICATIONS ECRITES

a) Résultat des procédures écrites – 2012-03-D-23-fr-1

Résultat de la procédure écrite 2011/46 : Création d'une section linguistique bulgare à l'Ecole européenne de Bruxelles IV en septembre 2012

Par voie de la procédure écrite lancée le 12 décembre 2011 s'achevant le 19 décembre 2011, le Conseil supérieur a approuvé :

la création à l'Ecole européenne de Bruxelles IV d'une section linguistique bulgare ayant vocation à couvrir à terme tous les cycles de la maternelle à la 7^{ème} secondaire en commençant à la rentrée de septembre 2012 par la classe de maternelle (M1 et M2) et la classe de 1^{ère} primaire.

Résultat de la procédure écrite : 2011/47 – Décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 6 décembre 2011 – Document : 2011-12-D-5-fr-1

Par voie de la procédure écrite lancée le 13 décembre 2011 et s'achevant le 19 décembre 2011, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 6 décembre 2011 – Document : 2011-12-D-5-fr-1.

Les décisions définitives de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 6 décembre 2011: 2011-12-D-5-fr-2 sont publiées sur DOCEE ; ces décisions sont également publiées sur le site web des Ecoles européennes.

Résultat de la procédure écrite : 2011/48 – Nomination du Contrôleur financier – proposition du Comité de sélection – Document : 2011-12-D-24-fr-1

Par voie de la procédure écrite lancée le 22 décembre 2011 et s'achevant le 16 janvier 2012, le Conseil supérieur a approuvé la nomination du Monsieur José Luis VILLATORO MUÑOZ comme Contrôleur financier.

Résultat de la procédure écrite : 2012/1 – Décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 6, 7 et 8 décembre 2011 – Document : 2011-12-D-7-fr-1

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 janvier 2012 s'achevant le 23 janvier 2012, le Conseil supérieur a approuvé les décisions de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 6, 7 et 8 décembre 2011 – Document : 2011-12-D-7-fr-1.

Les décisions définitives de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 6, 7 et 8 décembre 2011 : 2011-12-D-7-fr-2 sont publiées sur DOCEE ; ces décisions sont également publiées sur le site web des Ecoles européennes.

Résultat de la procédure écrite 2012/4 - Nomination de l'inspectrice tchèque pour le cycle secondaire

Par voie de la procédure écrite lancée le 2 février 2012 et s'achevant le 16 février 2012, le Conseil supérieur a accepté de désigner **Mme Dana MUSILOVÁ** en qualité de membre tchèque du Conseil d'inspection secondaire, en remplacement de Mme Jarmila BÍLBOVSKÁ.

Résultat de la procédure écrite 2012/5 – Projet de procès-verbal de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 6 décembre 2011 - document : 2011-12-D-6-fr-1

Par voie de la procédure écrite lancée le 2 février 2012 s'achevant le 16 février 2012, le Conseil supérieur a approuvé le projet de procès-verbal de la réunion non élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes du 6 décembre 2011 - document : 2011-12-D-6-fr-1.

Le procès-verbal définitif : 2011-12-D-6-fr-2 est publié sur DOCEE.

Résultat de la procédure écrite 2012/8 – Projet de procès-verbal de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 6, 7 et 8 décembre 2011 - document : 2011-12-D-8-fr-2

Par voie de la procédure écrite lancée le 1^{er} mars 2012 s'achevant le 15 mars 2012, le Conseil supérieur a approuvé le projet de procès-verbal de la réunion élargie du Conseil supérieur des Ecoles européennes des 6, 7 et 8 décembre 2011 - document : 2011-12-D-8-fr-2.

Le procès-verbal définitif: 2011-12-D-8-fr-3 est publié sur DOCEE.

Résultat de la procédure écrite : 2012/9 – Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2012 – Document : 2012-01-D-15-de/en/fr-3

Par voie de la procédure écrite lancée le 19 mars 2012 s'achevant le 30 mars 2012, le Conseil supérieur a approuvé le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2012 – Document : 2012-01-D-15-de/en/fr-3.

Le Mémoire sur l'organisation du Baccalauréat européen 2012 définitive : 2012-01-D-15-de/en/fr-4 est publié sur DOCEE.

**b) Postes de détachés aux cycles maternel, primaire et secondaire –
2011-07-D-13-fr-6**

Le Conseil supérieur prend note de la liste des postes approuvés après examen par les Conseils d'administration des Ecoles européennes de janvier-février 2012 repris dans le document 2011-07-D-13-fr-6.

**c) Transferts des enseignants 2010-2011 – 2012-03-D-10-fr-2
d) Transferts des enseignants 2011-2012 – 2012-03-D-11-fr-2**

**e) Contrats de 9 ans prolongés exceptionnellement en 2012/2013 –
2012-02-D-14-fr-2**

Le Conseil supérieur prend note de l'information prise par les Etats-membres de prolonger le détachement des enseignants repris dans la liste figurant dans le document présenté, pour une année supplémentaire, au-delà de la période de 9 ans s'achevant au 31 août 2012. Cette disposition ne concerne que les enseignants détachés à partir de septembre 1989.

Le Conseil supérieur demande au Secrétaire général d'évaluer les coûts concernant les transferts des enseignants et l'octroi d'une dixième année afin que le Comité budgétaire soit informé des conséquences financières de la réglementation et mandate le Secrétaire général de préparer une modification des modalités de prise de décisions afin qu'après avoir obtenu l'avis du comité budgétaire, le Conseil supérieur ait un rôle décisionnel.

**f) Rapport annuel : Statistiques sur l'intégration des élèves SEN –
2012-01-D-45-fr-3**

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel « Statistiques sur l'intégration des élèves SEN » et souscrit aux recommandations contenues dans le document.

Le document est publié sur le site web : www.eursec.eu.

g) Rapports d'audit de l'IAS sur la gestion financière – 2012-02-D-28-fr-2

Le Conseil supérieur prend note des rapports d'audit de l'IAS consistant en quatre rapports distincts :

a) les trois rapports spécifiques à chaque entité auditée (le BSG et les deux écoles : Bruxelles II et Alicante), se concentrant sur des thématiques de gestion financière

b) un rapport sur des thématiques transversales de gestion financière dans les Ecoles européennes abordant les problématiques transversales que soulève l'exécution budgétaire adressé au BSG en qualité de gestionnaire du système des Ecoles européennes.

h) Evaluation externe – 2012-03-D-28-fr-1

Le Conseil supérieur prend note que :

a) le projet d'évaluation d'établissements scolaires, basé sur l'étude PISA de l'OCDE sera en phase pilote cette année scolaire puis éventuellement commercialisée au plus vite à partir de 2013 et probablement en anglais uniquement. L'Ecole européenne de Culham a été associée à la phase pilote de cette année.

b) la proposition de l'IEA est une offre, toujours négociable.

i) Situation des inscriptions dans les Ecoles européennes de Bruxelles – 2012-03-D-39-fr-1

Le Conseil supérieur prend note du document.

IV. POINTS A

Les points A suivants ont été approuvés par le Conseil supérieur

A. 1. NOMINATIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 – 2012-01-D-68-fr-1

NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CORPS ENSEIGNANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DU COMITE DU PERSONNEL

Propositions du corps enseignant, résultant d'élections qui se sont déroulées dans chaque Ecole européenne:

Il est proposé que les membres du corps enseignant ci-après soient désignés comme représentants du corps enseignant dans les Conseils d'administration et comme membres du Comité du personnel:

ALICANTE:	Cycle secondaire	M. Timothy RATCLIFFE (suppléant : M. Isidro FUENTES)
	Cycles maternel/primaire	Mme Laura LIZANCOS (suppléante : Mme Tanja KRÜGER)
BERGEN:	Cycle secondaire	Mme Nienke STEENBEEK (suppléant : M. Uwe BACH)

	Cycles maternel/primaire	Mme Elizabeth WHELAN (suppléant : M. Marc TILLEMANS)
BRUXELLES I :	Cycle secondaire	Mme Maire MAIRTIN (suppléante : Mme Valérie LAURENDEAU)
	Cycles maternel/primaire	M. Jacquie BOITHIAS (suppléante: Mme Nell FOSTER)
BRUXELLES II:	Cycle secondaire	Mme Brigitte DE VOS (suppléant : M. Yves SUPRIN)
	Cycles maternel/primaire	Mme Hazel LEWIS (suppléant: M. Pascal BAUDION)
BRUXELLES III:	Cycle secondaire	Mme Martine BOTTIN (Suppléante: Mme Anne LOGMAN)
	Cycles maternel/primaire	Mme Solveig THIES (Suppléante : Mme Catherine ANTOINE)
BRUXELLES IV :	Cycle secondaire	Mme Fulvia GALLAS (suppléante: Mme Marie-Claire PATRUX)
	Cycles maternel/Primaire :	M. Jean-Louis DEGEYTER (suppléante : Mme Andrea KINSCHERL)
CULHAM:	Cycle secondaire	M. Frank WRIGHT (suppléant : M. Nicolas BOUNET)
	Cycle primaire	Mme Christine SCHOLLMEIER-LULAY (suppléante: Mme Harriet SUGDEN)
FRANCFORT :	Cycle secondaire	Mme Lydia AIGNER (suppléante: Mme Stephanie SCHRÖDER)
	Cycles maternel/primaire	Mme Bernadette FAYMONVILLE (suppléante: Mme Antje MÜNDER)
KARLSRUHE:	Cycle secondaire	Mme Linda COOMBER (suppléante : Mme Annerose PECH)
	Cycles maternel/primaire	Mme Dagmar GABRIEL (suppléante : Mme Laurence EPARVIER)
LUXEMBOURG I:	Cycle secondaire	M. Daniel VANDEVOIR

		(suppléant: M. René FORREZ)
	Cycles maternel/primaire	M. Stéphane BRACONNIER (suppléante: Mme Sophie BONJEAN)
LUXEMBOURG II:	Cycles maternel/primaire	M. Francis CHARUEL (suppléante : Mme Sarah BARLOW)
	Cycle secondaire	M. Henning LANGKJAER (suppléant : M. Elias HASSAINE)
MOL:	Cycle secondaire	M. Boris GASSELING (suppléant: M. Rudy VAN GESTEL)
	Cycles maternel/primaire	M. Tom CLAES (suppléante: Mme Annerie FRIK)
MUNICH:	Cycle secondaire	M. Paul MILES (suppléant: M. Reiner HOFFMAN)
	Cycles maternel/primaire	M. Jean-Pierre DUPRE (suppléante: Mme Deborah CHAPMAN)
VARESE:	Cycle secondaire	M. Nicola SOTTOCORNOLA (suppléant : M. Ruud JONGERIUS)
	Cycles maternel/primaire	M. Caspar VELTMAN (suppléant : M. Laurent BONICEL)

NOMINATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Propositions des Associations de parents d'élèves: il est proposé que les parents ci-après soient désignés comme représentants des Associations de parents d'élèves dans les Conseils d'administration:

ALICANTE:	M. Angel JAVIER AYLLON FELIPE (Président) Mme Sophia BONNE (Vice-présidente)
BERGEN:	Mme Eva RUDA-NILSSON (Présidente) Mme Sara SUNDSTEN-KOLSET et M. Frederik BOGTSTRA (Vice-présidents)
BRUXELLES I:	M. Richard FRIZON (Président) M. Eric LEURQUIN (Vice-Président - Cycles maternel et primaire) M. Pere MOLES PALLEJA (Vice-Président - Cycle secondaire)

- BRUXELLES II:** M. Wolfgang MUNCH (Président)
M. Giles HOUGHTON-CLARKE (Vice-président administratif)
Mme Hanna ANTTILAINEN (Vice-présidente pédagogique)
- BRUXELLES III:** Mme Hélène CHRAYE (Présidente)
M. Jean-Emmanuel DULIERE (Vice-président)
- BRUXELLES IV :** M. Horst NICKELS (Membre du Conseil d'administration, Président de l'APEEE)
M. Marc HENRIQUES DE GRANADA (Trésorier)
- CULHAM:** Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en automne 2012.
- FRANCFORT :** M. Livio STRACCA (Président)
Mme Maria PAPANICOLAOU (Vice-présidente)
- KARLSRUHE:** Mme Cindy VAN VELZEN (Présidente)
Mme Nathalie BEROARD-BARTH (Vice-présidente)
Mme Sarah WINTHROP (Communications Officer of the PA)
- LUXEMBOURG I:** Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en mai/juin 2012.
- LUXEMBOURG II:** Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en mai/juin 2012
- MOL:** Les prochaines élections de l'APEEE auront lieu en mai 2012
- MUNICH:** M. Georg WEBER (Président)
M. Vito SPINELLI (Vice-président)
- VARESE:** M. Luca RECALCATI (Président)
M. Hans NIEMAN et M. Stéphane CORDEIL (Vice-présidents)

NOMINATION DES PRESIDENTS DES CONSEILS D'INSPECTION, DES COMITES PEDAGOGIQUES ET DU COMITE BUDGETAIRE

Selon l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil supérieur, la présidence des Conseils et Comités devrait être assurée pendant la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013 par:

Mme Els VERMEIRE	Pour le Conseil d'inspection maternel et primaire et pour le Comité pédagogique mixte
M. Pierre BRZAKALA	Pour le Conseil d'inspection secondaire et pour le Comité pédagogique mixte
M. Yves VAN HONACKER	Pour le Comité budgétaire

A. 2. Nomination de l'Inspecteur néerlandais des cycles maternel, primaire – 2012-04-D-1-fr-1

Le Conseil supérieur approuve la désignation de :

Mme drs. E.M.E.A.J. VAN DEN BOSCH à partir du 1^{er} mai 2012 en qualité de membre néerlandais du Conseil d'inspection maternel et primaire, en remplacement de Mme M. DE GRAAF.

A. 3. a) Proposition de modification du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session du Baccalauréat 2014) – 2012-01-D-50-fr-3

Le Conseil supérieur approuve les modifications du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session du Baccalauréat 2014).

Le document est publié sur le site web : www.eurasc.eu.

b) Proposition de modification du Règlement d'application du Baccalauréat européen (applicable pour la session du Baccalauréat 2014) – 2012-01-D-33-fr-3

Le Conseil supérieur approuve les modifications du Règlement d'application du Baccalauréat européen (applicable pour la session du Baccalauréat 2014).

Le document est publié sur le site web : www.eurasc.eu.

c) Structure des sujets pour l'examen du Baccalauréat : nombre de questions au choix – 2011-01-D-24-fr-6

Le Conseil supérieur approuve la nouvelle structure des sujets qui entrera en vigueur à partir de l'année scolaire 2013-2014 pour la 6^{ème} année du cycle secondaire et dès la session 2015 du Baccalauréat européen. Elle peut être appliquée plus tôt par les inspecteurs qui le souhaitent.

A. 4. Europa School UK – 2012-01-D-47-fr-4

Le Conseil supérieur note que des négociations ont eu lieu entre la Commission, la délégation du Royaume-Uni et le Secrétaire général des Ecoles européennes. L'Europa School UK sera opérationnelle le 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil supérieur donne son accord de principe. Le document finalisé est transmis pour information au Conseil supérieur.

A. 5. Créations, transformations de postes « Personnel administratif et de service » 2012-02-D-30-fr-2

Le Conseil supérieur approuve la **création** de postes pour :

EE de Bruxelles IV : ½ poste de technicien(ne)

1 poste de laboratin(e) physique/chimie

Le Conseil supérieur approuve la **transformation** de postes pour :

EE de Bruxelles I : ½ poste d'aide-comptable en ½ poste de comptable

EE de Bruxelles II : ½ poste d'assistante médicale en ½ poste d'infirmière

A. 6. Rapport de la Cour des comptes 2010 – 2011-09-D-89-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport de la Cour des comptes relatif aux comptes annuels des Ecoles européennes pour l'exercice 2010 et approuve la réponse du Secrétaire général.

Clôture des comptes 2010 – 2011-04-D-5

Décharge des Conseils d'administration et du Secrétariat général pour l'exécution du budget 2010 – 2012-02-D-25-fr-2

Le Conseil supérieur donne décharge aux Conseils d'administration et au Secrétaire général des Ecoles européennes pour l'exécution du budget 2010.

Le Secrétaire général en informera le Parlement européen, le Conseil des Ministres, la Cour des comptes européennes ainsi que l'Office européen des Brevets.

A. 7. Budget 2013 des Ecoles européennes

a) Introduction à l'avant-projet de budget 2013 – 2012-02-D-22-fr-2

b) Avant-projet de budget 2013 des Ecoles européennes – 2012-02-D-4-fr-1

c) Evolution des recettes et des dépenses du budget 2013 – 2012-03-D-35-fr-1

Le Conseil supérieur approuve les avant-projets de budget 2013 des Ecoles et charge le Secrétaire général de communiquer les contributions nécessaires pour la compensation du budget à la Commission de l'UE et à l'O.E.B.

d) Budget rectificatif du Secrétaire général 1/2012 - 2012-02-D-24-fr-2

Le Conseil supérieur approuve le budget rectificatif pour le Secrétariat général des Ecoles européennes, comme suit :

- **Recettes :**
Ligne budgétaire BC 70 5101 surplus du budget précédent : + 200.000 €

- **Dépenses :**
Ligne budgétaire BC 60 4001, 4002, 4003 et 4004 + 50.000 €
Ligne budgétaire BC 60 7001 Informatique + 150.000 €

V. RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL DES ECOLES EUROPEENNES 2012-01-D-55-fr-1

Le Conseil supérieur prend note du Rapport annuel du Secrétaire général moyennant quelques modifications relatives au tableau des postes d'enseignants locuteurs non natifs (ajout d'enseignants d'éducation physique, art, musique enseignant en LV), ainsi que le fait que le Portugal et la Grèce souhaitent qu'il soit fait mention qu'elles pourvoient les postes d'enseignants détachés.

Le rapport général est publié sur le site web : www.eurasc.eu.

VI. RAPPORT ANNUEL DU CONTROLEUR FINANCIER – 2012-02-D-26-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel du Contrôleur financier

VII. RAPPORT ANNUEL ICT DU CHEF DE L'UNITE INFORMATIQUE/STATISTIQUES – 2012-02-D-29-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport annuel ICT du chef de l'Unité informatique/statistiques.

VIII. RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE RECOURS – ANNEE 2011 – 2012-02-D-27-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport d'activités du Président de la Chambre de recours pour l'année 2011.

IX. POINTS B

B. 1. Réflexion sur le rapport Cavada – 2012-03-D-26-fr-1

Le Conseil supérieur prend note de la réflexion sur les mesures prises concernant la résolution du Parlement européen sur le système des Ecoles européennes et donne :

1. mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes de solliciter un avis juridique concernant le statut juridique intergouvernemental des Ecoles européennes et le statut juridique et juridictionnel des actes adoptés par les organes des Ecoles (Convention portant Statut des Ecoles européennes) auprès du Ministère des affaires étrangères luxembourgeois dans un premier temps, et ensuite auprès du service juridique du Ministère des affaires étrangères belge et du Conseil ;
2. mandat de créer un groupe de travail « organisation des études au cycle secondaire » dans un souci de rationalisation des études, notamment des options. La composition du groupe de travail serait basée sur celle du groupe de travail « Langues » pour y inclure la rédaction d'une proposition de nouvelle organisation des études au cycle secondaire afin d'en améliorer la souplesse et l'efficacité ainsi que des aspects financiers, comme précisé dans le débat du cost sharing.

B. 3. Rapports intermédiaires des groupes de travail

a) « Cost sharing » 2012-03-D-4-fr-2

Le Conseil supérieur prend note du rapport intermédiaire du groupe de travail cost sharing. Le bureau du Secrétaire général organisera une nouvelle réunion du groupe de travail afin d'analyser les résultats du questionnaire de la Commission ainsi que de discuter d'autres modèles.

b) « Frais de scolarité » 2012-02-D-19-fr-2

Le Conseil supérieur demande au groupe de travail « Frais de scolarité » de formuler une proposition modérée à approuver par procédure écrite.
Le Conseil supérieur rejette la demande du Secrétaire général d'engager la négociation d'éventuels contrats de Catégorie II à Bruxelles.

B. 4. Coûts supplémentaires générés par la rénovation du site Fabiola à Bruxelles I et l'occupation du bâtiment Berkendael – 2012-03-D-25-fr-1

Le Conseil supérieur approuve la désignation d'un Directeur/trice des cycles maternel et primaire faisant fonction sur le site de Berkendael à partir du 1^{er} septembre 2012, durant la période des travaux de rénovation du bâtiment Fabiola à Bruxelles I.

Le Conseil supérieur approuve la création de trois postes PAS supplémentaires à l'Ecole européenne de Bruxelles I : deux postes PAS à temps plein, un concierge et une secrétaire et d'un poste PAS à temps partiel, une infirmière, qui seront en fonction sur le site de Berkendael à partir du 1^{er} septembre 2012 durant la période des travaux de rénovation du bâtiment Fabiola à Bruxelles I.

Le Conseil supérieur note qu'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration de l'Ecole européenne de Bruxelles I aura lieu le 23 avril afin de décider des classes transférées vers Berkendael.

Suivi : Le Conseil d'administration de l'Ecole européenne de Bruxelles I a décidé de transférer temporairement durant la durée des travaux les classes du cycle maternel et de P1 à Berkendael.

B. 5. Orientation professionnelle – 2011-09-D-36-fr-6

Le Conseil supérieur approuve

1. une décharge d'une période par section linguistique à l'école secondaire pour assumer les tâches d'orientation professionnelle.
2. fixer à 130€/260€ le montant de la contribution réclamée aux élèves de S7 demandant le traitement spécial des demandes d'inscription dans l'enseignement supérieur afin de couvrir les coûts qui y sont liés.

B. 6. Congé parental pour les membres du personnel détaché des Ecoles européennes 2012-02-D-67-fr-3

La décision du Conseil supérieur concernant ce point requérant un vote à l'unanimité, le document sera soumis à ce dernier pour approbation par la voie de la procédure écrite.

B. 7. a) Statut des chargés de cours des Ecoles européennes – 2012-02-D-20-fr-2

Une nouvelle proposition tenant compte des discussions au Conseil supérieur sera soumise à ce dernier pour approbation, par voie de la procédure écrite, afin que le statut entre en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2012.

b) Transfert de chargés de cours de l'Ecole européenne de Luxembourg I vers l'Ecole européenne de Luxembourg II – 2012-04-D-2-fr-1

Le Conseil supérieur approuve que les chargés de cours qui seront transférés au cours de l'été 2012 de l'Ecole européenne de Luxembourg I vers l'Ecole européenne de

Luxembourg II afin d'y travailler à partir de l'année scolaire 2012-2013, conservent leurs droits acquis (traitement, ancienneté) dans le cadre de leur relation contractuelle avec l'Ecole européenne de Luxembourg I.

B. 8. Transformation de fonction « auxiliaires » en poste PAS – 2012-02-D-18-fr-2

Le Conseil supérieur approuve la transformation des fonctions « auxiliaires » en postes PAS (voir la liste pages 3 et 4 du document 2012-02-D-18-fr-2) et note que dans l'hypothèse où un poste deviendrait vacant, la nécessité de le conserver sera évaluée en Comité budgétaire si aucune unanimité quant à la continuité du poste ne peut être obtenu au sein du Conseil d'administration de l'Ecole.

B. 9. ECOLES AGREEES

a) Ecole européenne de Copenhague : Dossier d'intérêt général – 2012-01-D-18-fr-5

Le Conseil supérieur approuve le dossier d'intérêt général qui correspond aux exigences de la première étape du processus d'agrément et de coopération défini à Mondorf. Les autorités danoises sont invitées à soumettre un dossier de conformité pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire, menant au Baccalauréat européen.

b) Tallinn European Schooling – 2012-01-D-26-fr-4 : Dossier d'intérêt général

Le Conseil supérieur approuve le dossier d'intérêt général qui correspond aux exigences de la première étape du processus d'agrément et de coopération défini à Mondorf. Les autorités estoniennes sont invitées à soumettre un dossier de conformité pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire, menant au Baccalauréat européen.

Dossiers de conformité : Ecole européenne de Strasbourg – S 6 ET S 7 – Baccalauréat – 2012-01-D-49-fr-2

Le Conseil supérieur approuve le dossier de conformité présenté par les autorités françaises concernant l'ouverture des années S 6 et S 7 et le Baccalauréat à l'Ecole européenne de Strasbourg. Il considère que ce dossier répond aux exigences de la deuxième phase du processus d'agrément et de coopération.

Rapports d'audit

- Section linguistique anglophone de l'école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur à Manosque - 2012-01-D-5-fr-2

Le Conseil supérieur accorde à la section linguistique anglophone de l'école internationale « Provinces-Alpes-Côte d'Azur à Manosque » l'agrément pour les années S6 et S7 du cycle secondaire et le Baccalauréat européen en tant qu'enseignement répondant aux critères de Mondorf et donne mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur de signer la convention additionnelle à la convention d'agrément et de coopération qui a été signée le 24 mai 2011 pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013 avec l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur à Manosque.

- Scuola per l'Europa di Parma (type II) 2012-01-D-17-fr-2

M. Russell, Président, conclut que le Conseil supérieur décide

- de renouveler la Convention d'agrément de la « Scuola per l'Europa di Parma » de type II, signée le 26 juillet 2007 et de donner mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur, de signer le renouvellement de la Convention d'agrément et de coopération pour une période de trois ans (1er septembre 2012 au 31 août 2015) avec la « Scuola per l'Europa di Parma » de type II
- ainsi que de renouveler la Convention additionnelle de la « Scuola per l'Europa » de Parme de type II, signée le 14 janvier 2009 et de donner mandat au Secrétaire général qui représente le Conseil supérieur des Ecoles européennes de signer ce renouvellement pour une période de trois ans (du 01/09/2012 au 31/08/2015) avec la « Scuola per l'Europa » de Parme (ITALIE);

- School of European Education, Heraklion (type II) cycle secondaire, années 1 à 5 – 2012-01-D-16-fr-2

Le Conseil supérieur décide d'accorder l'agrément à la « School of European Education, Heraklion », de type II, pour les années 1 à 5 du cycle secondaire en tant qu'enseignement répondant aux critères Mondorf et donne mandat au Secrétaire général des Ecoles européennes, qui représente le Conseil supérieur, de signer la convention d'agrément pour les années 1 à 5 du cycle secondaire avec la « School of European Education, Heraklion) de type II.

B. 10. Méthodologie pour déterminer les objectifs pédagogiques des Ecoles européennes et pour assurer le développement pédagogique du système des Ecoles européennes - 2011-09-D-54-fr-4

Le Conseil supérieur approuve le document comme cadre de base dont les propositions visent à rationaliser et à garantir un développement pédagogique cohérent du système :

Les Conseils d'inspection sont amenés à

- définir les objectifs pédagogiques généraux dans le cadre de l'autonomie des écoles de type I ;
- en évaluer la mise en œuvre ;
- assurer le développement pédagogique du système

Il approuve la création d'un groupe de travail mixte (inspecteurs) chargé de préparer la mise en œuvre de la méthodologie pour les conseils d'inspection avec le soutien de l'Unité de développement pédagogique.

B. 11. Calendrier des réunions 2012/2013 – 2012-02-D-17-fr-2

Le calendrier sera soumis au Conseil supérieur pour approbation par voie de la procédure écrite.

B. 12. Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion :

3, 4 et 5 décembre 2012 à Bruxelles.